



## **PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 27/01/2025 à 20h30**

**Président :** Guy VISSEQ, maire

**Membres du conseil présents :** Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Patricia PANISSIE, Francis PONS, Elodie FERRIERES, Elisabeth FAYEL, Guy LAYRAC Sylvie COTTARD, Jérôme BONY et Olivier BARRE

**Membres du conseil absents :**

**Secrétaire de séance :** Valérie QUINTARD

**Nombre de membres en exercice :** 11 / **présents :** 11 / **représentés :** 0

**Quorum :** atteint

**Date de convocation et d'affichage :** 20 décembre 2024

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du PV du 9 janvier 2025**
- **Révision Subvention DETR 2025 - projet « Ilot Lagarrigue »**

QUESTIONS DIVERSES

### **DELIBERATIONS ADOPTEES**

#### **Subvention DETR 2025 « Ilot Lagarrigue » N° 2025-01-11**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'après la rencontre avec l'équipe de la préfecture, Mme Ortet et les techniciens en charge de l'instruction des demandes Fonds Vert et DETR, il est nécessaire de corriger le plan de financement voté le 9 janvier 2025 par l'assemblée délibérante, correspondant à la demande de subvention DETR « espaces publics » dans le cadre du projet « Ilot Lagarrigue ». Suite aux aides Fonds Vert accordées précédemment sur une première phase du projet, il convient de demander une aide DETR sur les nouveaux postes de dépenses du projet comprenant : les frais d'honoraire du nouveau MOE, l'installation de chantier, le terrassement et le traitement de surface cœur de village, la maçonnerie et l'aménagement paysager (excluant la voirie, l'assainissement, la démolition et analyses dépollution).

Il rappelle que la DETR peut soutenir la création d'espaces publics à hauteur de 25% du montant total subventionnable (et HT) et souhaite donc proposer une demande de financement à la DETR de 97 836,25 euros HT.

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :*

➤ Solliciter de la part de l'Etat une subvention de 97 836,25 € dans le cadre de la DETR 2025

➤ Accepte les modalités de réalisation et le plan de financement suivant :

<b>Coût des travaux subventionnables HT. :</b>	<b>391 345,00 €</b>
<b>Subvention DETR</b>	<b>97 836,25 €HT</b>
Subvention Conseil départemental	40 000,00 €HT
Subvention Région	10 000,00 €HT
CCCM	50 000,00 €
Autofinancement	193 508,75 € (soit 49 %)

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

\*\*\*

## DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE


### Recrutement Agent technique polyvalent

M. le maire et les membres de la commission personnel rapportent le déroulement des entretiens qui ont eu lieu samedi 25 janvier 2025. Julien Réthoré a été recruté suite aux entretiens, il conviendra de fixer les modalités de son contrat dans les jours à venir afin de voter la création du poste au prochain conseil municipal.

### Annexes à la demande de subventions DETR

M. le maire partage les différents documents à fournir avec la demande d'aide de la DETR 2025 : la notice explicative du projet et les plans de financement par tranche qui représentent la vision globale du projet dans son ensemble (191 250€ HT pour la tranche 1 comprenant l'acquisition, les diagnostics, les honoraires du 1<sup>er</sup> MOE, le désamiantage et la démolition / 471 165,25 €HT pour la 2<sup>ème</sup> tranche : Travaux d'aménagement, voirie, honoraires du 2<sup>ème</sup> MOE). Après discussion les documents sont validés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h15.

<b><u>Arrêté du Procès-Verbal</u></b> <b>Séance du 9 janvier 2025</b>	
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025.	
<b><u>Procès-Verbal arrêté le : 09/01/2025</u></b>	
<b>Le Maire</b> <b>Guy VISSEQ</b> 	<b>Le/La secrétaire de séance</b> <b>Valérie QUINTARD</b> 